

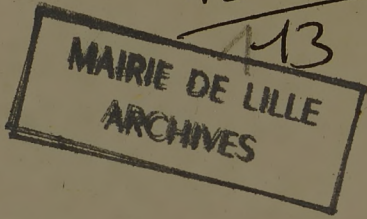
106/113



Procès Verbaux

106

113



Travaux

2^e Commission

Sous-Commission de la Voie publique

2^e mandat Salengro

1929 - 1935

106
13

Sous-Commission de la Voie Publique

MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES



MM. Les membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux) le 30 juillet 1929, à 9 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : MM. Spriet, adjoint au Maire,
Bour
Vautrin (conseillers municipaux,

assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
Moutier, Chef du service de la voie publique et du démantèlement,
Carré, commissaire central de Police,
Orbie, sous inspecteur de Police.

1° - Procès-verbal de la réunion du 25 mars 1929 -
adopté sans observation.

2° - Stationnements sur la Voie Publique, réclamation du Syndicat des Marchands Ambulants.

La Sous Commission après avoir convoqué les délégués du Syndicat des Marchands ambulants, a entendu cette délégation ayant à la tête M. Janssens, secrétaire dudit syndicat.

Cette délégation a présenté un programme de modifications à apporter aux règlements actuels en spécifiant que ledit programme serait complété après nouvelle réunion du syndicat, qui aurait lieu incessamment.

La Sous-Commission décide d'attendre le programme complet des revendications, pour prendre une décision au cours de sa prochaine réunion.

3° - Service d'autobus Lille-Bruay les Mines et vice-versa - Société de Transports auxiliaires de la Région du Nord (S.T.A.R.N.) pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au transfert au nom de la S.T.A.R.N. de l'autorisation préalablement accordée à la Société des autobus Béthunois. La Commission donne également un avis favorable à l'établissement d'un arrêt terminus Place de la Gare, mais les autobus devront sitôt la descente des voyageurs retourner Place Rihour, lieu de stationnement.

4° - Demande d'exposition mobile par les "Trains de France".

La CCN donne un avis favorable à l'installation de cette exposition sur l'Esplanade, après avoir toutefois demandé au Service des Fêtes, s'il n'y a pas d'inconvénient pour la Foire Annuelle.

5° - Installation d'un calicot à travers rue "Cirque Pourtier" pétitionnaire.

La Commission ayant estimé antérieurement qu'il y avait lieu de refuser la pose de calicots en travers rue, quand ces calicots ont trait à une publicité commerciale, donne un avis défavorable à la présente demande.

6°- Interdiction de circulation sur la piste cavalière du Bois de la Deûle - M. Le Général de Division Pettelay pétitionnaire.-

La Commission ne voit aucun inconvénient à interdire la circulation des piétons sur la piste cavalière établie dans les fossés des fortifications du Bois de la Deûle et du Bois de Boulogne sous réserves que le service de l'Armée mette à ses frais des pancartes indicatrices et que la surveillance soit exercée par ledit service.

7°- Stationnement sur la voie publique rue du Sec Arembault, réclamation de divers marchands des quatre saisons.-

La Commission décide de maintenir le statu-quo, cette question pourra être revue, lors de la réglementation définitive des stationnements sur la voie publique.

8°- Stationnement sur la voie publique a) rue Léon Gambetta, b) rue Puébla angle rue Masséna - M. Curnelle pétitionnaire.-

Ces stationnements étant contraires aux décisions prises antérieurement, la Commission estime qu'il y a lieu de refuser les autorisations sollicitées.

9°- Circulation et stationnement sur la voie publique d'un manège enfantin - M. Victor Wavrant pétitionnaire.-

La Commission, vu les antécédents de l'intéressé, propose de maintenir les refus précédemment délivrés.

10°- Installation de pompe fixe mesureuse d'essence sur la voie publique - réclamations diverses.-

La Commission propose à l'Administration Municipale de revenir sur sa décision de principe, avec tolérance pour la Sous-Commission, d'examiner les cas d'espèce et de proposer de délivrer des autorisations compatibles avec la sécurité et la liberté de la circulation.

11°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence Boulevard Vauban 41 - M. Pierre Wilmot, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée par M. Wilmot.

12°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence, rue St Sébastien 2 - M. Legrain Gaston, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée par M. Legrain.

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 206, Boulevard Victor Hugo - M.M. Maurois et Briois, garagistes, pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de cette pompe.

14°- Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence II, Place Philippe de Girard - M. Henri Hofman, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée par l'intéressé.

15°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 87, rue Gantois - M. Joseph Gesthem pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de la pompe demandée par l'intéressé.

16°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 10, rue du Faubourg d'Arras - M. Lestocquoy, cafetier, pétitionnaire.-

La Commission estimant qu'en principe les autorisations d'installation de pompes mesureuses d'essence devaient être réservées aux commerçants dont la vente de l'essence est en rapport direct avec l'exercice de leur commerce, propose de refuser l'autorisation sollicitée.

17- Installations de pompes mesureuses d'essence a) 1 rue du Vieux Marché aux Chevaux, M. Beaucourt, droguiste, pétitionnaire, b) 110 rue de Paris, M.M. Catteau et Demarle, garagistes pétitionnaires, c) 15 rue Léon Gambetta - M. Leleu, garagiste, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu d'attendre, pour régler ces questions, que l'Administration municipale ait statué, sur la question de principe.

18°- Pose de parre-boue. Offre des Ets. Urbain Cauchy.

La Commission désigne M.M. Bour, Conseiller municipal, Cochez, Directeur des Travaux Municipaux et Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement, pour procéder en temps opportun à des expériences.

19°- Stationnement des autobus Lille-Lens au terminus Place du Théâtre - Réclamation de l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing.

La Commission estime que les autos-cars devraient stationner vers l'Hôtel Royal, latéralement au terre-plein du tramway Mongy (ligne de Marquette). Toutefois, elle demande qu'une lettre soit adressée à l'E.L.R.T. pour lui demander dans quelles conditions auraient lieu les accès et départs à ce point de stationnement.

20°- Stationnement alterné rue de la Bourse, réclamation de M. François Degrave.-

La Commission après avoir pris connaissance des observations remises au rapport du Service de la Police, propose de supprimer le stationnement alterné dans la rue de la Bourse et de reporter le stationnement des voitures du côté des numéros impairs.

21°- Installation de pompes mesureuses d'essence rue de Paris, partie comprise entre la rue des Manneliers et le Parvis Saint-Maurice et stationnement de marchands des quatre saisons rue de Paris à l'angle de la rue des Ponts de Comines.

La Commission fait siennes les propositions du Service de la Voie publique, consistant à maintenir les installations de pompes à essence, les autorisations pour ces dernières ayant été accordées antérieurement à la décisions de principe prise par l'Administration municipale dans sa séance du 30 Juin 1927 et de transférer rue des Ponts de Comines, face au n° 3 le stationnement occupé rue de Paris, par Madame Muselet.

22°- Modification de l'implantation et du doublement du tronçon de voie unique des lignes C et L dans la traversée des fortifications de la porte d'Arras. La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue

La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue.

23°- Etablissement d'un sens unique rue Saint Nicolas (demande présentée par M. Leroy, Conseiller Municipal).

La Commission donne un avis favorable à l'établissement d'un sens unique, rue Saint-Nicolas, de la rue de Paris vers la rue Neuve.

24°- Installation de signalisation "Octroi-arrêt" au Grand Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. Demande présentée par M. Kléber Lahaye Conseiller municipal.

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée par M. le Conseiller Kléber Lahaye.

.....

25° - Pose de bascules automatiques pèse-personnes sur la voie Publique - M. Daure agent de la Sté Française des Bascules automatiques pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable, sous réserve d'une redevance annuelle de 150 f par bascule et de demander l'avis du service des Halles et Marchés, pour la bascule à poser rue Solférino à l'angle de la rue Masséna contre le chalet de nécessité.

26° - Emprise sur le Quai Vauban - Transfert au nom de l'Association Charbonnière des redevances dues par la Cie continentale du Gaz pour une grue électrique et une tremie.

La Commission donne un avis favorable au transfert de ces redevances moyennant une redevance annuelle de 1500 f pour chacune de ces emprises.

27° - Etalages rue de Béthune - Suppression.-

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de ces emprises à partir du 1er Janvier 1930.

28° - Devanture de vitrine et socle extra-réglementaire - M. Toussaant propriétaire.- La Commission donne un avis favorable au maintien de ces emprises, moyennant une redevance annuelle de 40 f pour la devanture de vitrine et 80 f pour le socle.

29° - Installation d'un paravent extra-réglementaire II, Place du Théâtre.- M. Aimable Coulliet, pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable sous réserve que la saillie maximum de cette emprise soit de 0m63.

30° - Enseigne lumineuse extra-réglementaire 79, rue Nationale au 100.000 chemises, Société pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 800 francs.

31° - Caisson lumineux extra-réglementaire, 41 rue Neuve - M.M. Paul Everaere et Cie pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable, sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs.

32° - Tableau sur toiture, rue d'Esquermes, 57 - M. Debrabant pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable ce tableau étant placé en retrait et ne dépassant pas la limite des combles fixée par l'article 885 du Code des Arrêtés Municipaux.

33° - Pose de silhouettes sur trottoir- M. Charles Ed. pétitionnaire

La Commission considérant que ces emprises seront placées pour un mois environ, sur des trottoirs suffisamment larges, donne un avis favorable moyennant le paiement d'un droit fixe correspondant à la redevance fixée pour la saillie de 0m76 à 1 mètre suivant les zones, dans lesquelles ces emprises seront placées.

34° - Grille sur trottoir 97, rue de la Barre - Réseau électrique de la région lilloise - Société pétitionnaire.-

Cette emprise étant destinée à aérer une cave dans laquelle il y a des moteurs électriques, lesquels ne peuvent souffrir de l'humidité, la Commission donne un avis favorable.

35° - Barricadage extra-réglementaire, rue du Molinel et retour rue des Augustins.- Société P. Rouzé et A. Mouret pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'un droit de voirie de 0.30 par mètre carré et par jour au lieu de 0 f 15 pour l'occupation de la rue des Augustins.

La séance est levée à 12 heures.

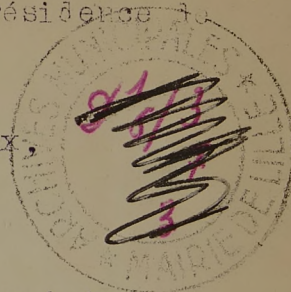
Le Secrétaire,
MOUTIER.

Sous-Commission de la Voie Publique

MM. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie (Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux, le 10 septembre 1929 à 9 h. sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet.

Présents : MM. Spriet, adjoint au Maire,
Bour, (conseillers municipaux,
Vatrin (

106
113
Mairie de Lille
Archives



Assistaient également à la réunion :

MM. Cochez, directeur des Travaux municipaux,
Pucamp, directeur de l'Hygiène
Moutier, chef du service de la voie publique
et du démantèlement,
Piacentini, officier de Paix, remplaçant M. Carré
Commissaire central de police,
Orbie, s/inspecteur de Police,
Dufлот, inspecteur-voyer,

1° - Procès-verbal de la réunion du 30 juillet 1929 -
-Adopté sans observation-

2° - Stationnements sur la Voie Publique - Réglementation

La Commission charge le service de la Voie Publique de préparer un projet de réglementation répondant aux nécessités de la circulation ainsi qu'aux intérêts de la Ville, des commerçants et des marchands de 4 saisons.

Toutefois la Commission estime qu'il y aurait lieu de supprimer les stationnements dans le centre de la Ville et de soumettre le projet du nouveau règlement au Syndicat des marchands de 4 saisons pour qu'il puisse, le cas échéant présenter ses observations.

3° - Stationnement rue du Vieux Marché aux Chevaux - Réclamation de Melle Hallemand au sujet du stationnement Jorion (carré-mancien).

La Commission estime qu'il y a lieu de transférer Place de la République le stationnement accordé préalablement rue du Vieux Marché aux Chevaux à M. Jorion.

4° - Stationnement sur la voie publique rue du Priez - affaire Bricoux-Beauvois-Sargès.

La Commission estime qu'il y a lieu de convoquer l'intéressé pour enquête complémentaire et de soumettre à nouveau le dossier à la Sous-Commission.

5° - Stationnement sur la voie publique - Place du Théâtre - vente de frites par M. Blangy Noise - Réclamation de M. Albert Vanneve -

La Commission propose de transférer le stationnement rue des Sept Agaches, artère où la circulation est interdite.

6° - Stationnement sur la voie publique - Application des dispositions des règlements en vigueur - Arrêt de la vente pendant le midi -

La Commission estime qu'il y a lieu d'attendre les résultats de l'examen définitif de la question des ambulants.

7° - Stationnements autour des Marchés - Vacances prévues par le décès de M. Prosper Vanderstock-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'assurer la circulation de ces vacances, afin de pouvoir dégager l'accès des maisons de commerce riveraines et de faciliter la circulation.

8°.- Gardiennage d'autos - Modification demandée par M. le Conseiller Municipal Lahaye.-

La Commission estime qu'il y a lieu d'examiner cette question à une date ultérieure, la question du gardiennage d'autos et des garages publics étant à l'étude.

9°.- Création d'un "Sens Unique" dans l'Avenue Charles Saint-Venant de 15 h. à 18 h. - Proposition de M. Kléber Lahaye, Conseiller Municipal.-

La Commission donne un avis défavorable à la proposition faite par M. Kléber Lahaye, Conseiller Municipal. Ce sens unique n'étant d'aucune nécessité pour la circulation d'une part, et la Commission étant hostile à l'établissement de "Sens unique" pendant des heures déterminées étant donné les inconvénients qui peuvent en résulter pour les usagers des voies publiques.

10°.- Etablissement d'un "Sens Unique", rue de l'Hôpital Militaire.-

La Commission donne un avis favorable à l'établissement d'un sens unique dans la rue de l'Hôpital Militaire, dans la partie comprise entre la place de Béthune et la rue Jean Sans Peur, la circulation ne pouvant s'effectuer que dans le sens place de Béthune, rue Jean Sans Peur.

11°.- Pose de plaques indicatrices "Direction de la Mairie" Avenue Charles Saint Venant - Demande des Commerçants de la dite Avenue.-

La Commission donne un avis défavorable à cette proposition, celle-ci n'étant d'aucun intérêt au point de vue Municipal.

12°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue Barthé-
lémy-Delesnau 45 - M. Gustave Millon, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

13°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence I, rue du
Vieux Marché aux Chevaux - M. Besucourt, droguiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

14°.- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence I5, rue
Léon Gambetta - M. Leleu, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

15°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence I10, rue
de Paris - M.M. Cateau et Demarle, garagistes, pétitionnaires.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

16°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue du
Faubourg de Béthune 18 - M. Loridan, cafetier, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable à la présente demande. En application du principe adopté par la Commission et l'Administration, de n'autoriser l'établissement de pompes mesureuses d'essence qu'aux commerçants qui exercent véritablement le commerce d'essence (garagistes, droguistes).

17°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence - rue du
Long Pot 23 bis - M. Gailliez, garagiste, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

18°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence - Rue d'Is-
ly 97 - M. Langlois, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à cette installation.

19°.- Déplacement d'une pompe fixe mesureuse d'essence 73, rue de Tournai - M. Pierre Pigache, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable au déplacement de la pompe sus-visée.

20°.- Installation d'une voie de 500 m/m en travers la rue des Stations - Sté Ame Delebart-Mallet fils, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il y a lieu de faire procéder à une enquête complémentaire pour déterminer l'intensité des transports, ainsi que les précautions prévues pour assurer la sécurité du passage sur la voie publique.

21°.- Modification de voie de raccordement Bd de Belfort - M.M. Wallaert frères, pétitionnaires.

La Commission donne un avis défavorable, le projet étant de nature à gêner considérablement la circulation rue de Douai et Bd de Belfort.

22°.- Dépôt de matériaux - Façade de L'Esplanade - Ed. Zublin, Sté pétitionnaire.-

Avis favorable, l'occupation étant accidentelle.

23°.- Barricadage avec saillie extra-règlementaire 2bis et 4, Square du Rampeau - Ed. Zublin, Sté pétitionnaire.-

Autoriser moyennant le paiement d'un droit de voirie de 0F.30 par m² et par jour.

24°.- Friterie sur la voie publique 34, rue de Tournai.-

La Commission estime qu'il y a lieu de faire supprimer la friterie exploitée par M. Tabary et le paravent établi par M. Wisse.

25°.- Installation d'un baraquement sur la voie publique, rue des Vicaires - M. Trédez, pétitionnaire.-

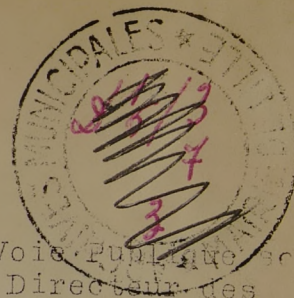
La Commission estime qu'il y a lieu de faire procéder à une enquête complémentaire pour connaître les raisons de l'expulsion de M. Trédez et les intentions au point de vue commerce de la propriétaire de l'immeuble sis 45 rue des Vicaires.

La séance est levée à II h. 45.

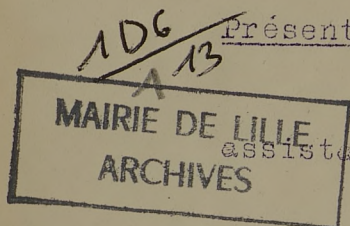
Le Secrétaire,

R. MOUTIER

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique sont réunis à la Mairie de Lille (bureau de Mr le Directeur des Travaux Municipaux), le 1er Octobre 1939 à 9 heures sous la présidence de Mr l'Adjoint Spriet.



Présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire
Bour }
Vautrin } Conseillers Municipaux

assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique
et du Démantèlement.
Orbie, Sous-Inspecteur de Police
Duflet, Inspecteur-Voyer.

- 1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Septembre 1939 -
Adopté sans observation.
- 2°- Installation d'un kiosque à journaux sur le trottoir de l'Hôpital St Sauveur - Messagerie Hachette, pétitionnaire.
La Commission donne un avis favorable et estime qu'il y a lieu de transmettre la demande au Service du Contentieux pour examiner la question d'application du contrat qui lie la Ville à la Sté Hachette.
- 3°- Etablissement d'un service d'autobus Lille-Harnes et vice-versa - Mr Louis Deleplace, pétitionnaire.
Avis favorable, sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs pour droits de stationnement.
- 4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 393 rue Léon Gambetta - Mr Barra-Noulez, garagiste, pétitionnaire.
Avis favorable.
- 5°- Installation d'une voie de 500 m/m en travers la rue des Stations. Sté Ame Delebart-Mallet fils, pétitionnaire.
Avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 1.000 frs.
- 6°- Pose de "Colonnes Chronos Publicité" au centre de places publiques - Sté Colonnes Chronos Publicité, pétitionnaire.
La Commission donne un avis défavorable en raison de la gêne qu'apporteraient ces emprises sur les places publiques.
- 7°- Installation d'une voie de raccordement, Bd d'Alsace - Sté Tosi-Dujardin, pétitionnaire.
La Commission donne un avis défavorable à l'installation d'un embranchement courbe. Toutefois un raccordement perpendiculaire et muni d'une plaque tournante pourrait être proposé à la Sté pétitionnaire.
- 8°- Stationnement Rue du Priez - Mme Beauvois, -pétitionnaire.
La Commission donne un avis défavorable, le stationnement devant avoir lieu dans le rayon de 20m. d'un magasin exerçant le même commerce et la Commission estimant qu'il y a lieu de faire l'application stricte des règlements en vigueur.

.....

9° - Installation d'un baraquement sur la voie publique, M. Louis Trédez, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserves :

- 1° Que le pétitionnaire ne pourra exercer que le commerce de fleurs.
- 2° Que les droits des tiers soient réservés.
- 3° Que le pétitionnaire paiera pour occupation du domaine public un droit de voirie de 7 Francs par jour.

10° - Modification des voies et installations de garage par l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing - Rue de Bouvines.

La Commission après avoir pris connaissance du projet présenté par l'E.L.R.T. estime : 1° que l'exécution du dit projet nécessiterait le rescindement des trottoirs de la Rue de Bouvines lesquels sont déjà insuffisants, surtout au droit des pylônes; 2° que l'exécution du garage face à l'Ecole Montesquieu augmenterait les difficultés de la circulation routière, la chaussée entière devant être occupée par les 3 voies.

Dans ces conditions la Commission donne un avis défavorable et elle estime que le dossier devrait être retourné à la Société pétitionnaire pour étude d'une voie de croisement empiétant sur la voie de la ligne V, la voie unique actuelle étant utilisée pour les stationnements des voitures de la ligne de Leers.

11° Suppression de stationnement de taxis Square Jussieu et création d'un garage public Squares Jussieu et Dutilleul avec "Sens unique."

La Commission donne un avis favorable à la suppression du stationnement des taxis Square Jussieu ainsi qu'à la création de chaque côté des Squares Jussieu et Dutilleul d'un garage public, les voitures devant être placées de biais.

La création de ce garage entraînerait l'établissement d'un sens unique dans ces 2 voies l'un côté N°s pairs de la Rue Nationale vers le Quai du Vault et l'autre dans le sens opposé.

12° Stationnement de marchands de quatre saisons, sur la voie publique - Modification des règlements en vigueur.

La Commission accepte le projet d'arrêté établi par le Service et décide qu'il y a lieu de le communiquer pour accord, au Syndicat des marchands de quatre saisons au cours de la prochaine réunion de la Commission de la Voie Publique.

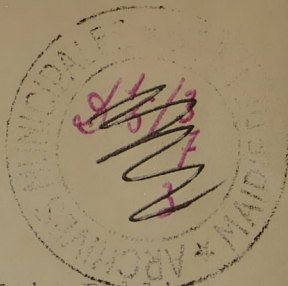
13° La Commission a ensuite émis les vœux suivants :

- a) Dans l'intérêt de la circulation générale la Commission de la Voie Publique estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression des arrêts facultatifs des tramways Rue Nationale entre la grande Place et le Boulevard de la Liberté; la transformation en arrêt fixe de l'arrêt facultatif de la Rue Nationale à l'angle de la Rue de l'Hôpital Militaire et la suppression de l'arrêt facultatif de la Rue Faïdherbe en face de l'Hôtel Carlton en allant vers la Gare.
- b) La Commission de la Voie Publique estime que, pour éviter que les Tribunaux annulent les procès-verbaux de contravention dressés en vertu des arrêtés Municipaux existant ou à intervenir, comme cela s'est passé récemment, il y a lieu d'assurer la publication et l'affichage des dits arrêtés dans les formes légales.

La séance a été levée à II heures 45.

Le Secrétaire,

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



1 DG
13

MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (bureau de Mr le Directeur des Travaux Municipaux) le 13 Novembre 1929 à 9 heures sous la présidence de Mr l'Adjoint Spriet.

Présents : M. Spriet, Adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal

Absent excusé : M. Vautrin, Conseiller Municipal

Assistaient également à la Réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique
et du Démantèlement.
Carré, Commissaire Central de Police.
Orbie, Sous-Inspecteur de Police.
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

- 1°- Procès-Verbal de la réunion du 22 Octobre 1929.-
Adopté sans observation.
- 2°- Publicité sonore par automobiles et publicité sonore faite par hauts-parleurs fixes.
La Commission donne un avis défavorable à l'emploi de hauts parleurs fixes pour publicité sonore, ce genre de publicité apportant une gêne considérable à la circulation.
D'autre part, la Commission donne un avis favorable à la publicité effectuée au moyen d'automobiles munies d'appareils sonores sous réserve que cette publicité ne pourra s'effectuer dans la 1ère zone.
- 3°- Etablissement d'un commerce accessoire, 1 rue de Béthune, Mr Delette, pétitionnaire.
La Commission maintient les avis défavorables donnés par l'Administration Municipale les 17 Décembre 1925 et 19 Novembre 1929, pour semblables demandes et pour le même endroit.
- 4°- Demande d'autorisation d'effectuer des exercices d'acrobatie sur la voie publique, Mr Lecerf, pétitionnaire.
La Commission donne, à titre tout à fait exceptionnel et par pure tolérance, un avis favorable à la demande présentée par Mr Lecerf sous réserve que ces exercices soient effectués Place de la République, sur le terre-plein, côté Palais des Beaux-Arts: l'autorisation aurait une durée limitée et ne serait accordée que pour un délai d'un mois.
- 5°- Utilisation d'une grue à vapeur sur plate-forme, pour déchargement des bateaux dans les ports de Lille. - Association Charbonnière, Sté Pétitionnaire.
La Commission donne un avis favorable sous réserve que la circulation ne pourra en aucun cas être gênée sur les quais où stationnera l'engin.

.....

6°.- Installation d'une voie courbe de raccordement Boulevard d'Alsace. Société Tosi-Dujardin Société pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserves:

- a) qu'aucun wagon ne pourra stationner sur la voie publique
- b) qu'il ne pourra être manoeuvré qu'un wagon à la fois, afin de ne gêner la circulation que pendant le minimum de temps.
- c) que la Société permissionnaire versera, chaque année, dans la caisse du receveur municipal une redevance de mille francs.

7°.- Installation d'un tuyau destiné au remplissage des réservoirs d'essence des automobiles. Rue du Court Debout. MM Cabour frères pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable sous réserves:

- a) que la conduite sera formée d'un tube rigide traversant horizontalement le trottoir à 2m 50 au moins de hauteur et terminé par un flexible à l'aplomb du bord du trottoir.
- b) qu'après chaque opération cette conduite devra se rabattre contre le mur de façade en y faisant une saillie maximum de 0m 13
- c) que le pétitionnaire versera une redevance annuelle de 300 francs.

8°.- Pose de Colonnes Chromos Publicité sur la voie publique.

La Commission après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration prise dans la séance du 14 Octobre 1929 estime qu'une colonne pourrait être placée, à titre d'essai, Boulevard Vauban à l'angle de la rue Solférino.

9°.- Pose de cheminées d'aération d'une canalisation de gaz surpressé provenant des fours à coke. Société Régionale de Distribution du gaz, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 100 francs.

10°.- Voie de raccordement Boulevard de Belfort, Renouvellement d'autorisation. M. D'Halluin Namur pétitionnaires.

La Commission donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation demandée par les pétitionnaires.

11°.- Demande d'exercer un commerce d'huîtres sur le trottoir de l'immeuble sis 48 rue de la Nonnaie M. Raymond Maréchal, pétitionnaire.

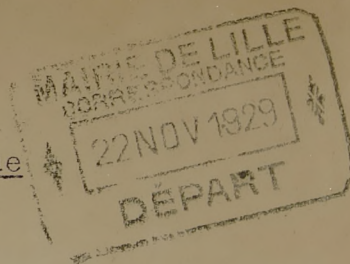
Considérant que ce genre de commerce accessoire ne peut, en vertu de l'arrêté N° 7491 du 17 Juin 1924, être exercé que dans la zone concédée, et que d'autre part, le trottoir est trop exigü pour accorder l'autorisation d'effectuer le commerce principal, (terrace de café), la Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

La Commission s'est ensuite transportée à différents carrefours dangereux afin d'examiner sur place les différentes solutions qui seront à proposer pour améliorer la circulation.

Séance terminée à 12 heures 15

Le Secrétaire,

DUFLOT



Sous-Commission de la Voie Publique

M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (Bureau de M. le Directeur des Travaux Municipaux) le 21 Novembre 1929 à 9h30, sous la présidence de M. l'Adjoint Spriet .

106
113
MAIRIE DE LILLE
ARCHIVES

Présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Bour, Conseiller Municipal,

Excusé : M. Vautrin, Conseiller Municipal,

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du
Démantèlement,
Carré, Commissaire central de Police,
Orbie, Sous-Inspecteur de Police,
Duflot, Inspecteur - Voyer .

1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Novembre 1929.-
Adopté sans observation .

2°- La Commission a ensuite examiné le problème de la circulation dans le centre de la Ville et délibéré sur les différents essais qui ont eu lieu les 12, 13 et 20 Novembre 1929 . Elle a estimé qu'il y avait lieu de prendre les mesures suivantes :

A - Place de la Gare .-

- a) Reporter le stationnement des taxis contre la bordure du terre-plein central,
- b) Prolonger le terre-plein central et le raccorder avec le terre plein vers rue Faidherbe sur lequel existe un pylone de tramways,
- c) Poser sur le pylone visé au § 2 ci-dessus une plaque " Sens Interdit " afin d'interdire la circulation le long des cafés Continental, Napoléon, dans le sens rue Faidherbe vers rue des Buisses .
- d) Poser sur le kiosque des tramways et sur le lampadaire existant sur le terre-plein central, coté gare, des plaques " Sens Interdit " de manière à interdire la circulation le long de la façade de la gare dans le sens rue des Buisses vers rue de Tournai.

B.- Rue du Palais Rihour .-

Etablissement dans cette artère d'un arrêt alterné, c'est à dire coté des N°s pairs les jours pair et coté des N°s impairs les jours impairs .

C.- Rue Lepelletier .-

Etablissement d'un arrêt alterné comme ci-dessus et sens unique de la rue Basse vers la place du Théâtre .

D.- Rue des Débris St-Etienne .-

Etablissement d'un arrêt alterné comme ci-dessus et sens unique de la Grand'Place vers la rue du Curé St-Etienne .

E. - Square Morisson. -

Etablissement dans l'axe de la rue du Palais Rihour d'un terre-plein sur lequel serait installé un pylone muni d'un feu vert et portant pour indications "Prenez votre droite".

F. - La Commission, comme suite aux expériences qui ont été faites, Place du Théâtre et Grande Place, examine le problème de la circulation à cet endroit. Deux systèmes sont proposés: l'un supprimant complètement toute circulation le long de la Vieille Bourse en direction de la rue de Paris ou de la rue Faidherbe et obligeant les véhicules venant du Bd Carnot, des rues Lepelletier et Grande Chaussée à emprunter la rue de la Bourse, la Grande Place et la rue des Manneliers; l'autre défendu par M.M. Cochez et Moutier interdisant la circulation sur la Place du Théâtre des véhicules venant des rues Lepelletier et Grande Chaussée et se dirigeant soit vers la rue de Paris, soit vers la rue Faidherbe en les obligeant à emprunter la rue de la Bourse, la Grande Place et la rue des Manneliers, mais par contre autorisant la circulation Place du Théâtre face à la Vieille Bourse des véhicules venant du Bd Carnot et se dirigeant vers la rue de Paris. M. Cochez craint, en effet, que l'on aboutira rapidement à un encombrement du circuit (Rue de la Bourse, tour de la Grande Place et rue des Manneliers) que toutes les voitures arrivant Place du Théâtre devront emprunter.

Après discussion, la Commission à la majorité estime qu'il y a lieu de retenir et mettre en application la première solution étant entendu que si, à la pratique, celle-ci révélait des inconvénients qui n'apparaissent pas pour le moment, on examinerait les modalités d'application de la 2ème solution.

En outre, la Commission estime qu'il y a lieu de mettre en application les mesures ci-après:

a) Déplacement des taxis stationnant Place du Théâtre de 1 m. sur la gauche et changement de leur orientation de façon à les placer dans le sens de la circulation;

b) Suppression du kiosque à journaux situé Place du Théâtre, face à la Bourse et transfert de ce kiosque sur trottoir;

c) Rue de la Bourse, Grande Place et rue des Manneliers, les arrêts de véhicules seraient autorisés pour motif légitime seulement c'est à dire pendant le temps nécessaire à la montée et à la descente des voyageurs ou au chargement et au déchargement de marchandises. Ces arrêts seraient toutefois formellement interdits tous les jours de 11 h.30 à 12 h.30 et de 17 h. à 19 h. des deux côtés de la rue de la Bourse et Grande Place, côté Grand'Garde et rue des Manneliers du côté où s'exerce la circulation.

d) Interdiction de la circulation des voitures hippomobiles et des voitures à bras de 11 h.30 à 12 h.30 et de 17 h à 19 h, dans les artères ci-après: Rue Faidherbe, Place du Théâtre, rue de la Bourse, Grande Place, rue des Manneliers, rue Nationale partie comprise entre la Grande Place et le Bd de la Liberté, Place de Rihour, Bd Carnot de la rue des Arts à la Place du Théâtre, rue Grande Chaussée, rue Léon Trulin, rue Lepelletier et rue de Paris, entre la rue St Nicolas et la Place du Théâtre;

e) Signalisation à l'angle de la rue des Jardins et du Bd Carnot indiquant aux véhicules venant de la direction de Roubaix, la direction de la Gare en empruntant la rue des Jardins.

G.- La Commission a ensuite examiné une demande formulée par M. Lahaye, Conseiller Municipal, tendant à poser des panneaux lumineux à proximité du bureau d'Octroi du Bd Lille-Roubaix-Tourcoing. La Commission donne un avis favorable à l'installation d'un panneau portant pour indication "Octroi - Arrêt" pour les véhicules venant de la direction de Roubaix, et d'un panneau portant l'indication "Octroi - Attention" pour les véhicules venant de Lille. Ces panneaux seraient posés en bordure des trottoirs.

23°.- Garage Public des squares Jussieu et Dutilleul - Signalisation.-

La Commission donne un avis favorable au projet et devis remis par M. Maugé. Cette question fera l'objet d'un rapport spécial. Elle demande également que l'éclairage public à cet endroit soit renforcé.

La séance est levée à 12 h. 15.

Le Secrétaire,

MOUTIER.